

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

-----  
MAIRIE DE SACHÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice 15  
Présents 14  
Votants 15

L'an deux mille vingt, et le 19 octobre à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, exceptionnellement à la Salle Honoré de Balzac, compte-tenu de la crise sanitaire en cours, sous la présidence de M. Stéphane AUGU, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10/10/2020,

Présents : M. Stéphane AUGU, Mme Marie-Pierre PLEURDEAU, M. Olivier BOUISSOU, Mme Séverine HEFTI-BOYER, M. Pascal PLANCHANT, Mme Josianne BOUGRIER, M. Fabrice GOBERT BERINGUER, Mme Sandra JOVANOVIC, Mme Bénédicte CHEVALIER, M. Michaël LECOMTE, M. Sébastien FRUGIER, Mme Cécile DESCHAMPS, M. Jules VERNIER et M. Philippe RÉDRÉAU.

Absent excusé : M. Jean DE MAISTRE (procuration à M. Philippe RÉDRÉAU).

Absent : néant

Un scrutin a eu lieu, Mme Cécile DESCHAMPS a été élue secrétaire.

-----  
Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2020, Monsieur le Maire propose d'étudier les sujets figurants à l'ordre du jour de la convocation :

**2020.7.1/ ÉTUDE DE DROIT DE PRÉEMPTION**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi pour trois déclarations d'intention d'aliéner et laisse la parole à Olivier BOUISSOU, Adjoint au Maire, pour les présenter :

- les parcelles cadastrées ZB 287 et ZB 297 situées au 26 chemin des Aunays d'une superficie totale de 2 838 m<sup>2</sup> pour une valeur de 290 000 euros,
- les parcelles cadastrées ZA 21 et ZA 27 situées au 8 route de la Sablonnière d'une superficie totale de 6 360 m<sup>2</sup> pour une valeur de 290 000 euros,
- la parcelle cadastrée AX 406 située au 23 rue Principale d'une superficie de 2 707 m<sup>2</sup> pour une valeur de 164 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas utiliser son droit de préemption urbain pour ces biens, et charge Monsieur le Maire de transmettre ces décisions aux Notaires chargés de ces dossiers.

**2020.7.2/ AMÉNAGEMENT D'UN PLATEAU SURÉLEVÉ POUR LA RUE DES PEUPLIERS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un plateau surélevé est prévu au carrefour de la rue des Peupliers et de la route départementale 17. Après plusieurs accidents, les services du Conseil Départemental ont été sollicités afin de prévoir cet aménagement routier

permettant de faire ralentir la circulation et ainsi protéger les automobilistes et les habitants des environs.

Un dossier de demande de subvention avait été déposé auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour l'année 2020. Monsieur le Maire informe que le Budget Primitif 2020 prévoyait une recette de 7 200 euros, et qu'au final la Commune a obtenu une subvention de 10 522 euros pour ces travaux.

Deux entreprises ont été sollicitées pour ce projet :

- COLAS pour un montant de 25 553,81 euros T.T.C.,
- EIFFAGE ROUTE pour un montant de 24 831,54 euros T.T.C.

Suite à cette présentation, les élus s'interrogent sur l'efficacité de cet aménagement qui remplacera le petit rond-point actuel et sur son coût qui semble élever. Monsieur le Maire précise qu'il permettra d'éviter aux véhicules de trop accélérer en sortant du bourg tout en permettant aux tracteurs et autres engins agricoles de continuer à y circuler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- retenir les travaux d'aménagement du plateau surélevé présenté pour la rue des Peupliers pour un montant maximal de 24 831,54 euros T.T.C.,
- charge Monsieur le Maire de signer le devis qui sera le plus intéressant pour la Commune après négociation auprès des deux entreprises pour un effort commercial,
- charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier et l'obtention de la subvention du Conseil Départemental.

### **2020.7.3/ CHOIX DE RACCORDEMENT TÉLÉPHONIQUE DES ATELIERS MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération 2020.6.3 du 14 septembre dernier concernant le raccordement téléphonique des Ateliers municipaux en cours d'extension. Un devis d'Orange d'un montant de 5 883,29 euros T.T.C. avait alors été proposé. Jugé excessif, il avait été soumis de réaliser des tests avec un système portatif pour relier les ateliers aux réseaux de télécommunication. Monsieur le Maire informe que les essais paraissent être concluants et qu'une partie du raccordement pourrait être prévu en régie après négociation auprès d'un propriétaire d'une parcelle voisine.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite au devis d'Orange pour le raccordement des Ateliers municipaux aux réseaux de télécommunication d'un montant de 5 883,29 euros T.T.C.

### **2020.7.4/ TRAVAUX D'EXTENSION AUX ATELIERS MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Cécile DESCHAMPS, Conseillère Municipale en charge du suivi des travaux pour les ateliers municipaux. Mme DESCHAMPS présente un devis pour des travaux supplémentaires pour les ateliers municipaux qui permettront d'améliorer l'éclairage, notamment sous l'auvent et d'étendre le réseau de VMC dans la kitchenette :

- **Lot 11 – Électricité : SARL DENIS ROUSSEAU ENERGIES**

Avenant n° 2 :

*installation éclairage kitchenette :	+ 171,60 € T.T.C.
*installation VMC kitchenette :	+ 110,40 € T.T.C.
*remplacement de l'éclairage prévu pour l'auvent :	+ 198,00 € T.T.C.
Total :	+ 480,00 € T.T.C.

Ainsi, le marché de 9 600,00 € T.T.C. passe à 10 080,00 € T.T.C., soit une plus-value de 5 %.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- de retenir le devis d'avenant de l'entreprise SARL Denis Rousseau Energies pour un montant de 480,00 € T.T.C.,
  - de charger M. le Maire de signer tous les documents afférents à ces travaux.

#### **2020.7.5/ TRAVAUX D'ISOLATION D'UNE SALLE DE CLASSE**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Cécile DESCHAMPS, Conseillère municipale en charge du suivi des bâtiments communaux. Mme DESCHAMPS informe que la municipalité a été sollicitée par une enseignante afin de prévoir des travaux dans sa classe, notamment pour l'isolation phonique. En effet, cette salle de classe est l'une des plus anciennes et n'a pas fait l'objet de travaux depuis de nombreuses années. Deux entreprises ont donc été sollicitées afin d'y prévoir une isolation phonique du plafond et du sol :

- Franck Beun Habitat pour un montant de 10 542,74 euros T.T.C.,
- MVAménagement pour un montant de 8 379,56 euros T.T.C.

Mme DESCHAMPS précise qu'une réflexion globale doit être menée sur les travaux à entreprendre dans l'école.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter la décision sur les devis présentés dans l'attente d'une réflexion globale qui doit être menée sur l'école.

#### **2020.7.6/ INTÉGRATION DE LA RÉGIE D'ENCAISSEMENT DES RECETTES DE LOCATION DU CIRCUIT DE LA CHÂTAIGNERAIE À CELLE DES PRODUITS DIVERS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création en 2010 d'une régie d'encaissement des recettes de location du Circuit de la Châtaigneraie. Monsieur le Maire précise que la Trésorerie l'a sollicité pour le regroupement de cette régie dans la régie d'encaissement des recettes des produits divers afin de diminuer le nombre de régies communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'intégrer la régie d'encaissement des recettes de location du Circuit de la Châtaigneraie à celle des produits divers et charge M. le Maire de signer tous les documents afférents à cette modification.

#### **2020.7.7/ NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de la Commission de contrôle des listes électorales et demande aux élus intéressés de se faire connaître en précisant qu'il faut 5 membres et qu'il souhaite y participer.

Sont donc candidats :

- M. Stéphane AUGU,
- M. Jules VERNIER,
- M. Sébastien FRUGIER,
- M. Mickaël LECOMTE,
- Mme Bénédicte CHEVALIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les cinq élus qui ont proposé leur candidature pour le renouvellement de la Commission de contrôle des listes électorales.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire souhaite informer les élus que la commune a repris depuis quelques années la gestion du court de tennis pour sa location aux particuliers. Ces locations permettent d'encaisser environ 200 euros par an. M. le Maire informe que certains abonnés du court de tennis sont propriétaires de maisons proposées à la location sur des plateformes de réservations et certains d'entre eux proposent donc l'accès au court de tennis communal comme un service complémentaire à leur maison en location. M. le Maire sollicite donc les élus sur une réflexion globale sur l'utilisation de ce court de tennis. Il est proposé de se renseigner auprès des communes environnantes sur le fonctionnement de leurs terrains de tennis. Il est proposé également de faire une communication sur l'utilisation de ce court de tennis au printemps afin d'informer les habitants de son fonctionnement et d'éventuelles animations à destination des enfants.

Monsieur le Maire informe les élus de l'obtention par la commune d'une seconde fleur au palmarès régional 2020 du Label Villes et Villages Fleuris suite à l'obtention en 2017 de la première fleur. Ce palmarès tient compte du fleurissement, mais également de tous les équipements qui ont été installés ces dernières années (jardin public, gîte, enfouissement des réseaux, circuit de BMX, ...). M. le Maire tient à remercier les agents du service technique pour leur implication dans cette réussite, ainsi que Mme Danielle ROUSSEAU, ancienne Conseillère municipale en charge du fleurissement, M. Pascal PLANCHANT et M. Daniel MARTIN, actuel et ancien Adjoint au Maire en charge des services technique communaux.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal le projet « une naissance, un arbre planté » annoncé lors de la campagne électorale et précise que les essences d'arbres ont été choisies et que les heureux parents seront prochainement invités à sélectionner l'essence et le lieu pour des plantations en novembre.

Monsieur le Maire annonce que la commune va percevoir pour 2020 :

- 10 961,90 euros au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (F.D.P.T.P.), soit 38,10 euros de moins que ce qui était prévu au Budget primitif 2020,
- 34 940,48 euros au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation (F.D.P.T.A.D.M.), soit 9 940,48 euros de moins que ce qui était prévu au Budget primitif 2020.

Madame Séverine HEFTI-BOYER informe qu'en raison de l'évolution de la crise sanitaire, le concert de Gospel prévu le 22 novembre prochain dans l'église doit être reporté. La subvention obtenue auprès de la Région dans le cadre du P.A.C.T. pourra être maintenue à condition que son report ait lieu avant le 30 avril 2021.

Monsieur le Maire indique que le projet de règlement intérieur du Conseil municipal va être diffusé par mail à l'ensemble des élus pour lecture et commentaires éventuels sous 2 semaines afin de prévoir son vote au Conseil Municipal du mois de novembre 2020.

Madame Marie-Pierre PLEURDEAU informe que quelques élèves d'une même cohorte ont un comportement inapproprié (manque de respect, bagarres, grossièretés,...) envers leurs camarades, les agents municipaux en

charge de la gestion de la garderie périscolaire et de la pause méridienne, mais également envers l'équipe enseignante. Après consultations auprès des parents des élèves concernés, et en relation avec l'Éducation Nationale, deux groupes d'élèves ont été constitués et chacun, deux fois par semaine, passe une heure de leur pause méridienne en mairie avec un élu ou un agent communal afin de travailler sur des valeurs essentielles telles que le respect, la politesse.

Monsieur le Maire informe du lancement prochain des deux premiers comités participatifs, ouverts aux habitants, sur « l'aménagement de la cour de la Maison Davidson » et « la programmation culturelle pour l'année 2021 ».

Monsieur Philippe RÉDRÉAU donne lecture d'un courrier reçu du Parc Naturel Régional (P.N.R.) Loire-Anjou-Touraine concernant la proposition d'accompagnement des enseignants sur des projets liés à l'environnement, au patrimoine et au développement durable.

M. RÉDRÉAU précise également qu'un habitant propose de mettre à la disposition de l'école une parcelle sur la « route des ponts » pour un projet de jardin pour les élèves.

Monsieur Fabrice GOBERT-BERINGUER interpelle Monsieur le Maire sur les panneaux d'agglomération installés par les services du Conseil Départemental à la Basse Chevroière sur des parcelles privées. Monsieur le Maire précise que cette modification des panneaux d'agglomération a effectivement été validé par la commune afin d'éviter l'installation d'un panneau supplémentaire, mais que l'implantation n'a pas été faite en concertation avec la commune. M. le Maire comprend la réclamation du propriétaire qui n'a pas été consulté en amont et propose de fixer un rendez-vous conjoint avec toutes les parties afin de trouver une solution rapide.

Monsieur RÉDRÉAU rappelle qu'un panneau est placé trop bas au carrefour de la rue Principale et la rue du Château, et que celui-ci est très dangereux. Monsieur le Maire précise que cette information a bien été transmise à Conseil Départemental et que le rappel va être effectué.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 21h50 et fixe le prochain Conseil Municipal au lundi 16 novembre à 20h00.

<b>Noms</b>	<b>Signature</b>
M. AUGU Stéphane	
Mme PLEURDEAU Marie-Pierre	
M. BOUISSOU Olivier	
Mme HEFTI-BOYER Séverine	
M. PLANCHANT Pascal	
Mme BOUGRIER Josianne	

Commune de SACHÉ – Conseil Municipal du 19 octobre 2020

M. GOBERT BERINGUER Fabrice	
Mme JOVANOVIC Sandra	
Mme CHEVALIER Bénédicte	
M. LECOMTE Michaël	
M. FRUGIER Sébastien	
Mme DESCHAMPS Cécile	
M. VERNIER Jules	
M. DE MAISTRE Jean	Absent excusé
M. RÉDRÉAU Philippe	